

La transition énergétique en Mayenne

Les territoires se mobilisent avec l'appui des services de l'État

La loi de transition énergétique vise à inciter, faciliter, entraîner, en mettant à la portée de chaque acteur potentiel de la croissance verte des moyens concrets de s'impliquer et de coopérer. Les plans d'action qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique.

Le département de la Mayenne s'est résolument engagé dans ce nouveau modèle de développement. La dynamique est enclenchée dans de nombreux secteurs de l'économie du bâtiment à la gestion des déchets, en passant par les énergies renouvelables.

Plusieurs collectivités territoriales ont dès à présent fait de l'excellence environnementale un enjeu majeur par l'obtention du label «Territoire à énergie positive pour la croissance verte». La communauté de communes du Mont des Avaloirs (CCMA) a ainsi été l'une des premières collectivités de France à contractualiser (photo).

Les services de l'État sont toujours présents pour conseiller, accompagner, accélérer, être à l'écoute et prêts à dialoguer. Ce document met en évidence par quelques exemples la mobilisation du département de la Mayenne et l'implication de l'État à la transition énergétique.

Je vous souhaite une bonne lecture, et avec les services de l'État, reste à votre disposition.

Philippe Vignes, préfet de la Mayenne



Signature de la convention TEPCV de la communauté de communes du Mont des Avaloirs (CCMA) à Paris le 3 juin 2015



En Pays de la Loire, une forte volonté de développer les énergies renouvelables

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) des Pays de la Loire, adopté le 18 avril 2014, définit les orientations et objectifs stratégiques régionaux en matière de réduction des gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, d'amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le scénario volontariste pour 2020 consiste en :

- une maîtrise des consommations énergétiques avec un objectif de réduction annuelle de 17% par rapport au niveau de 2008,
- une stabilisation de émissions de GES à leur niveau de 1990 qui, compte tenu de la progression démographique, représente une baisse de 23% des émissions par habitant par rapport à 1990,
- une multiplication par plus de 8 des productions d'énergies issues du biogaz, de l'éolien, des pompes à chaleur et du solaire permettant d'atteindre un ratio de 21% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

L'énergie verte en Mayenne

(Source : Conseil départemental de la Mayenne, décembre 2013)

Les dépenses énergétiques en Mayenne sont de 550 millions d'euros par an, ce qui correspond à 900 euros par an pour chaque mayennais. 70% de ces consommations sont d'origine fossile.

En 2010, le département produisait seulement 16% de sa consommation thermique et 6,5% de sa consommation électrique.

Ce constat montre une forte dépendance du département vis-à-vis de l'énergie tout en retirant que peu de bénéfices.

En 2020, la Mayenne se fixe les objectifs suivants :

- 100 éoliennes installées,
- 20 projets de méthaniseurs mis en service,
- 16% de la consommation thermique assurée par le développement de la filière bois énergie.

Globalement, le développement des énergies renouvelables devrait permettre à l'horizon 2020 de produire 31% de la consommation thermique et 28% de la consommation électrique en Mayenne.



Juillet 2015

L'État facilitateur et moteur

Installation d'un pôle méthanisation

Le pôle méthanisation de la Mayenne a été mis en place le 17 février 2014 à l'initiative du Préfet, afin de faciliter l'émergence des projets.

Ses missions consistent à :

- conseiller et orienter les porteurs de projet, les développeurs dans leurs premières démarches réglementaires et dans les contacts à développer,
- assurer un lien entre les services de l'État et les autres acteurs publics de la méthanisation (ADEME, association AILE, conseil départemental, chambre d'agriculture,...)

Son intervention se fait en amont du dépôt des demandes d'autorisation.

Actuellement, 3 unités sont en service pour une puissance de 400 kW et 2 projets sont en cours de construction pour une puissance de 800 kW. Une dizaine d'autres projets sont en cours d'instruction ou à l'étude.

L'activité soutenue du pôle éolien

Le pôle éolien favorise la poursuite du développement de l'éolien en Mayenne et permet d'analyser attentivement chaque projet en présence du maître d'ouvrage concerné et des représentants du conseil régional, du conseil départemental et des services de l'État.

En 2014, le pôle éolien a examiné 20 projets au regard de la circulation aérienne, des enjeux environnementaux et patrimoniaux, du développement des territoires.

Sur les 84 éoliennes actuellement autorisées en Mayenne représentant une puissance de 172 Mégawatts (MW), 37 sont en service.

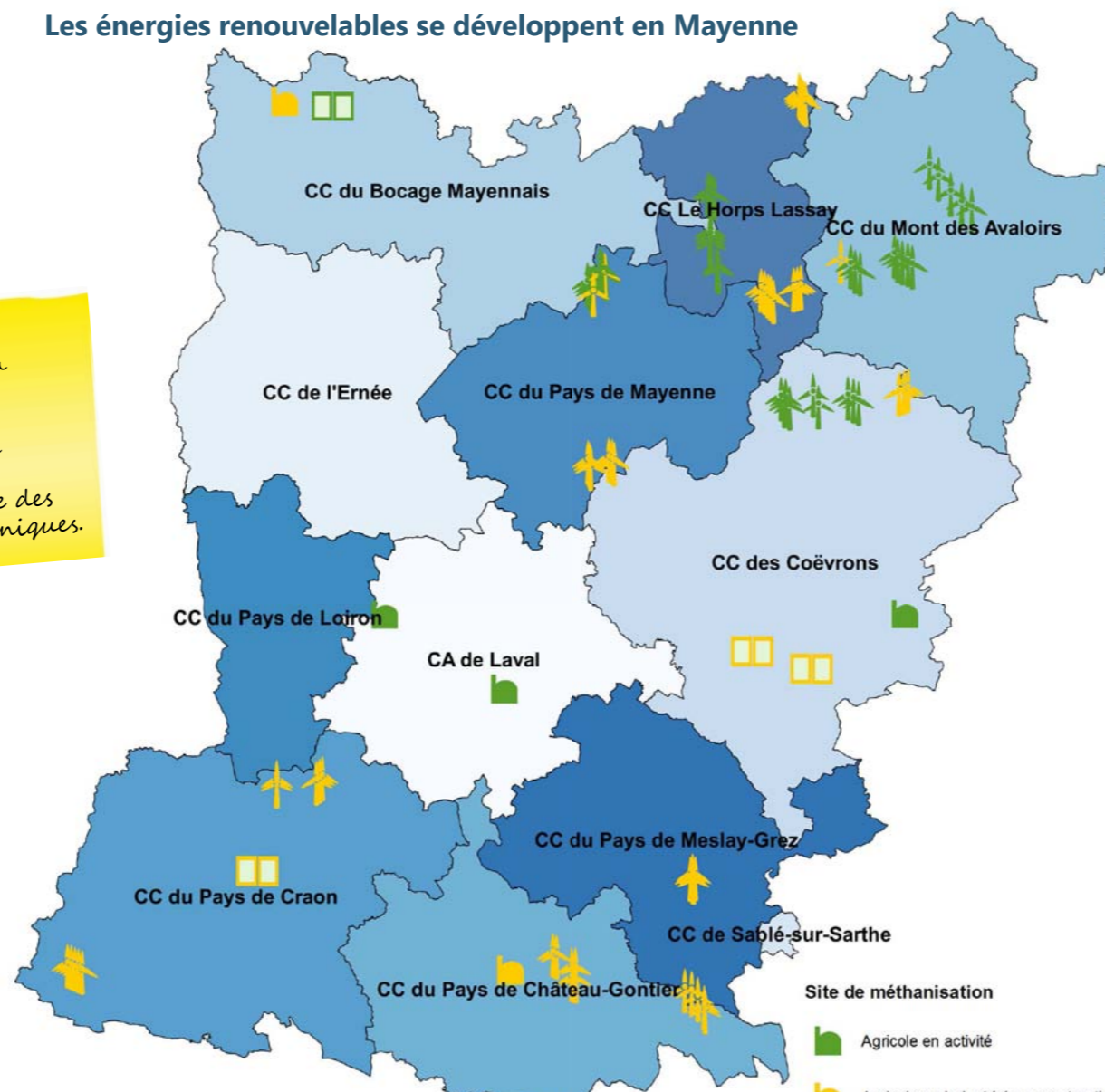
L'énergie photovoltaïque poursuit son développement raisonné

La commune de Fougerolles du Plessis accueille la seule centrale photovoltaïque au sol en activité en Mayenne. Elle présente une puissance de 2,4 MW.

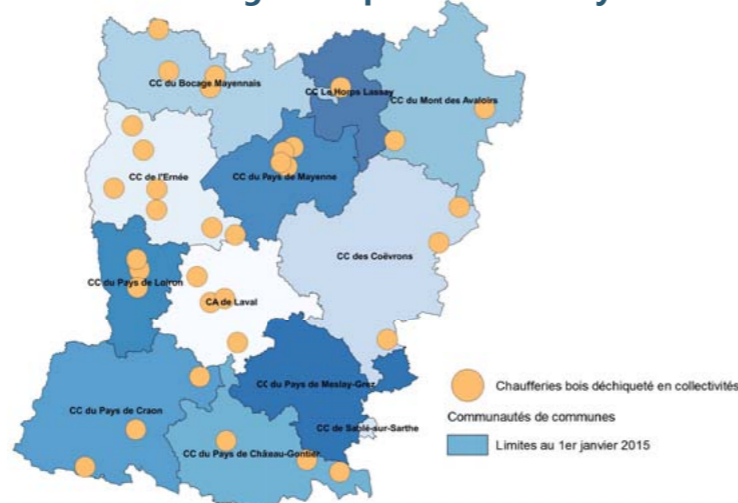
Trois autres projets ont fait l'objet d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme. L'implantation de ces centrales permettrait d'augmenter d'environ 8 MW la puissance produite dans le département.



Les énergies renouvelables se développent en Mayenne



Une filière bois-énergie très présente en Mayenne



Un second appel à projets Groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE) a été lancé : date limite de dépôt des dossiers en Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) le 14 août 2015.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) se structure autour de 3 axes porteurs :

L'État a fortement contribué à la déclinaison en Mayenne du plan de rénovation énergétique de l'habitat, notamment autour de trois axes :

1. La structuration et le renforcement des Points Rénovation Info Service (plus de 700 bénéficiaires chaque mois). Sur le modèle de la maison de l'habitat de Laval, des permanences communes ont été mises en place à Mayenne, Château-Gontier, Meslay du Maine, Craon et Evron en partenariat avec les collectivités, afin d'apporter :
 - des informations techniques sur la rénovation et sur les aides existantes,
 - des informations sur les aides ANAH et le montage des dossiers ANAH,
 - des informations juridiques et des conseils sur le plan de financement,
 - des conseils en matière architecturale.

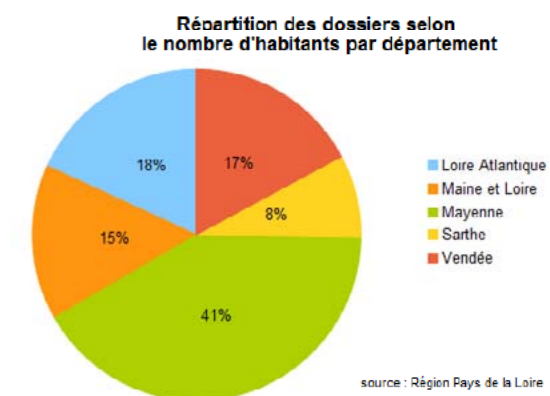
2. La promotion du label Reconnu Garanti de l'Environnement (RGE), en partenariat étroit avec les acteurs locaux :

Le département compte actuellement 423 entreprises RGE, soit 13 % des entreprises régionales. Cette situation met le département dans de bonnes conditions pour investir le marché de la rénovation énergétique.

3. Le financement de la rénovation énergétique :

En 2014, les financements de l'ANAH ont bénéficié à 487 logements en rénovation énergétique (+ 26 % par rapport à 2013). Le chiffre d'affaires généré par les dossiers ANAH atteint 15 millions d'euros de travaux dans notre département. Par ailleurs, l'efficacité des travaux a été accrue, puisque le gain moyen d'énergie par logement s'élève à +43 % (contre +38 % en 2013).

Enfin, le très bon fonctionnement de l'aide régionale à la rénovation témoigne de la réussite de la mobilisation des acteurs en Mayenne, avec 20 % en valeur absolue de l'aide régionale, soit plus de 41 % rapporté au nombre d'habitants.



La simplification administrative se traduira par l'installation au second semestre 2015 du régime des autorisations uniques.

L'hydroélectricité en Mayenne représente 50% de la puissance cumulée des installations hydroélectriques en région Pays de la Loire, soit environ 5 MW.

Les territoires mayennais se mobilisent pour les appels à projets nationaux



La communauté de communes du Mont des Avaloirs (CCMA) affiche une politique volontariste dans le domaine de l'efficacité énergétique. L'objectif est de diminuer de 50 % l'utilisation des énergies fossiles et de devenir autonome en matière énergétique à l'horizon 2050 ainsi que de développer l'économie verte et l'emploi, notamment dans l'artisanat du bâtiment, dans les filières d'énergies renouvelables et dans l'économie sociale et solidaire.



Le projet du GAL Sud s'inscrit dans la continuité des politiques déjà engagées en matière d'énergie et de climat au travers de la stratégie territoriale Leader, de son PCET et de son projet de territoire 2014-2020.

Les premières actions concernent :

- un programme de rénovation thermique exemplaire de bâtiments publics communaux et intercommunaux,
- un plan de déploiement de véhicules propres et des modes de transport doux,
- un plan d'équipements thermiques du patrimoine immobilier.

Les premières actions concernent :

- un programme d'isolation et de rénovation global du parc locatif de la CCMA ainsi que des bâtiments communautaires et communaux,
- l'acquisition de véhicules électriques,
- la réalisation de voies de déplacements doux,
- le développement et le soutien des circuits courts et de l'économie sociale et solidaire,
- la pose de panneaux photovoltaïques et solaires.



A travers son projet, Laval Agglomération encourage les projets de méthanisation, développe une politique incitative à l'implantation d'éoliennes et la ville de Laval a mandaté le groupement Coriance-Séché pour la gestion et l'extension du réseau de chaleur urbain.

La collectivité privilégie aussi la mobilité, notamment les transports en commun et la rénovation dans l'habitat et les bâtiments publics.



Lauréat de l'appel à projet « zéro déchet, zéro gaspillage » le Département travaille actuellement avec l'ADEME Pays de la Loire à la signature d'une convention sur 3 ans (2016 à 2018).



Le Département s'engagerait pour sa politique déchets sur les actions suivantes :

- Aides aux investissements en déchetterie
- Aides financières aux collectivités qui mènent des actions de prévention des déchets (0,3 euros par habitant)
- Actions de prévention des déchets en interne
- Financement de la collecte des pneus des exploitations agricoles pour une valorisation thermique dans une cimenterie



Laval Agglomération a été retenue pour l'appel à projet national transports collectifs pour un montant d'environ 720 000 euros.



Les actions sont prévues de manière globale :

- optimiser l'information aux voyageurs avec mise en place d'un système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageurs
- étudier la faisabilité d'une ligne en site propre
- mettre en place un système de priorité aux feux
- améliorer la billetterie via une billetterie commune quelque soit le mode de transport en lien avec le pôle d'échange multi-modal (PEM) de la gare de Laval.

